

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
SAONE ET LOIRE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

2023/01

Séance du 24 janvier 2023

Nombre de
Conseillers

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
BORGEOU Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : Demande de course nocturne par le FUN CAR CLUB PIERROIS

Date d'affichage :
17/01/2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que le FUN CAR CLUB PIERROIS souhaite organiser en plus de sa course annuelle, une course nocturne qui se déroulera le 08/07/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est d'accord sur le principe d'organiser une course de FUN CAR en nocturne à conditions d'avoir l'accord des riverains proches du site.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/02

Séance du 24 janvier 2023

Nombre de
Conseillers

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
BORGEOU Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise,
GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD
Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : DEVIS BRESSE CPL

Date d'affichage :
17/01/2023

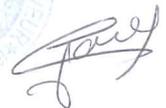
Ce point est ajourné dans l'attente de recevoir d'autres devis

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/03

Séance du 24 janvier 2023

Nombre de
Conseillers

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

Date d'affichage :
17/01/2023

OBJET : AVENANT TECHNIQUE N°1 MARCHE PUBLIC – BONNEFOY LOT 2
VRD, Espaces Verts

Par marché numéro n° 202200000001, l'entreprise SAS JC BONNEFOY s'est vu attribuer le lot n°2 VRD Espaces Verts pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie.

Le montant des travaux indiqué dans la notification s'élève à 217 922.10€ HT.

Suite à des prestations en moins et des travaux complémentaires, un avenant est nécessaire.

Le montant de l'avenant technique n°1 s'élève à la somme de **-3732.60€ HT**.

Le nouveau montant du marché public est donc de : **214 811.60€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTTE l'avenant technique du lot 2 VRD Espaces Verts de l'entreprise SAS JC BONNEFOY, d'un montant de **-3732.60€ HT**

CHARGE Mme le Maire de signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie

Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/04

Séance du 24 janvier 2023

Nombre de
Conseillers

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

Date d'affichage :
17/01/2023

OBJET : Subvention association CANTINE SCOLAIRE du RPI LA CHAUX LA CHAPELLE ST BONNET

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association de la cantine scolaire du RPI LA CHAUX LA CHAPELLE ST BONNET sollicite l'attribution exceptionnelle d'une subvention d'un montant de 315€ afin de leur permettre de solder les comptes suite au licenciement de la cantinière et la dissolution de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire du RPI LA CHAUX LA CHAPELLE ST BONNET de 315€
CHARGE Mme le Maire de faire le nécessaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/05

Séance du 24 janvier 2023

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2023

Date d'affichage :
17/01/2023

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales : *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023 et ce dans la limite du montant suivant :

Chapitre	BP 2022	Montant maximum autorisé 25%
20 : immobilisation incorporelles	15 000€	3 750€
21 : immobilisations corporelles	122 765€	30 691€
23 : immobilisations en cours	429 315€	107 328€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2023 sur le BP de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie

Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/06

Séance du 24 janvier 2023

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.
Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : Modification délibération 2022-67 DM 3

Date d'affichage :
17/01/2023

Suite à une erreur technique, il convient de prendre la délibération suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 000,0€	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 000,0€	
D 023 : Virement section investissement		11 000,0€
TOTAL D 023 : Virement à la sect ^e d'investis.		11 000,0€
D 2313 : Immos en constructions		11 000,0€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		11 000,0€
R 021 : Virement de la section de fonct		11 000,0€
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		11 000,0€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



S'LO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/07

Séance du 24 janvier 2023

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.
Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : SUPPRESSION DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE SITUE RTE DE PIERRE DANS LE VIRAGE

Date d'affichage :
17/01/2023

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que trop souvent, le point d'apport volontaire situé rte de Pierre dans le virage vers l'entreprise JOLY en allant à Pierre de Bresse est trop souvent victime d'incivilité, en raison de sa trop grande visibilité à proximité d'une route à fort passage.

Le Siced Bresse Nord, propose au conseil municipal de supprimer cet emplacement et d'augmenter le nombre de colonne sur le point d'apport volontaire situé vers le cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimé le point d'apport volontaire situé route de Pierre dans le virage vers l'entreprise JOLY.

DEMANDE au SICED d'augmenter le nombre de colonne sur le point d'apport volontaire situé vers le cimetière

CHARGE Mme le Maire de de toutes les démarches nécessaires

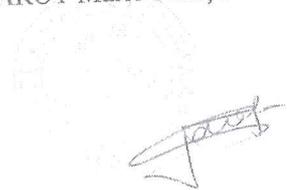
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Département
SAONE ET LOIRE

2023/08

Séance du 24 janvier 2023

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 01
- exclus : 00

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.
Absents excusés : WEISS Romy

Date de
convocation :
17/01/2023

Mme GRAS Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

OBJET : Approbation du PV de la séance du 20/12/2022

Date d'affichage :
17/01/2023

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 20/12/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
GRAS Nathalie



Mme le Maire
GAROT Marie-Françoise.

